

ORGANISATION MONDIALE DU COMMERCE

G/SPS/GEN/1003
9 mars 2010

(10-1235)

Comité des mesures sanitaires et phytosanitaires

Original: espagnol

MESURES PRISES CONCERNANT LA MISE EN ŒUVRE DE L'ACCORD DE L'OMC SUR L'APPLICATION DES MESURES SANITAIRES ET PHYTOSANITAIRES

Renseignements présentés par l'Institut interaméricain
de coopération pour l'agriculture (IICA)

La communication ci-après, reçue le 5 mars 2010, est distribuée à la demande de l'IICA.

1. Les organisations ayant le statut d'observateur auprès du Comité des mesures sanitaires et phytosanitaires (Comité SPS) de l'Organisation mondiale du commerce (OMC) sont invitées à présenter des rapports sur les activités qu'elles ont menées pour promouvoir une meilleure compréhension et une meilleure mise en œuvre de l'Accord SPS. L'IICA souhaite présenter quelques mesures ou activités qui, selon lui, pourraient intéresser le Comité.

I. FORMATION À L'INSPECTION ET AUX TYPES DE RISQUES PHYTOSANITAIRES

2. Dans le cadre du projet IICA STDF 108, une méthode permettant de définir des types de risques phytosanitaires au niveau des postes frontière a été élaborée. Elle repose sur deux principes de base: i) doter d'outils techniques les fonctionnaires des postes frontière qui doivent prendre des décisions à caractère phytosanitaire et commercial à court terme et en disposant de peu d'informations, et ii) élaborer une méthode qui contribue à la facilitation des échanges aux postes frontière ou aux postes d'inspection.

3. Le processus de divulgation et de formation a été mené au moyen de deux ateliers régionaux destiné à neuf pays, cinq de la région du sud (Chili, Brésil, Argentine, Paraguay et Uruguay) et quatre de la région andine (Colombie, Équateur, Bolivie et Pérou). Ont été formés, au total, une centaine de techniciens qui exerceront les fonctions de formateur dans leur pays respectif.

4. L'atelier destiné aux pays de la région du sud s'est tenu à Asunción (Paraguay) en novembre 2009 et a été organisé par le Service national de la qualité et de l'hygiène des végétaux et des semences (SENAVE) du Paraguay, le Comité de protection phytosanitaire du cône Sud (COSAVE) et l'Institut interaméricain de coopération pour l'agriculture (IICA).

5. L'atelier destiné aux pays andins s'est tenu à Lima (Pérou) en février avec la collaboration du SENASA (Pérou).

6. Les objectifs des ateliers étaient les suivants:

- renforcer les capacités permettant de définir les types de risque phytosanitaire (nouveau concept pour l'évaluation rapide des risques spécifiques, nécessaire aux frontières et aux autres points d'entrée des importations de produits périssables);
- former une équipe de techniciens dans les pays en mesure de diffuser la méthode auprès de leurs organismes;
- créer des outils facilitant les échanges et compatibles avec la protection du statut phytosanitaire;
- accroître les capacités permettant d'établir des liens entre les NIMP, de les appliquer et de mettre en œuvre les procédures d'inspection appropriées qui renforcent l'efficacité dans la région; et
- mettre à jour les renseignements sur les capacités, les normes et les procédures opérationnelles utilisées dans la région pour le contrôle phytosanitaire, en identifiant les atouts et les besoins.

7. En marge du projet STDF 108, un atelier identique destiné à l'Équateur est actuellement en préparation et on espère accroître l'effet "cascade" de cette initiative dans d'autres pays de la région andine, des Caraïbes et de la région centrale.

8. Le manuel sur les types de risque phytosanitaire figurera en espagnol sur le site www.iica.int (la version anglaise sera disponible sous peu).

Pour de plus amples renseignements, prière de s'adresser à: Lourdes Fonalleras (Lourdes.fonalleras@iica.int), Eric Bolaños (erick.bolanos@iica.int) ou Ricardo Molins (Ricardo.molins@iica.int).

II. PROJET D'APPUI À LA PARTICIPATION AUX RÉUNIONS DU CODEX ALIMENTARIUS

9. L'IICA, en collaboration avec le Département de l'agriculture des États-Unis (USDA en anglais), a lancé un projet visant à promouvoir la participation effective des pays des Amériques aux travaux des différents comités du Codex Alimentarius et à leur permettre d'en tirer profit.

10. À ce jour, le projet vise quatre comités (le Comité sur les fruits et légumes frais (CCFFV – Mexique), le Comité sur la nutrition et les aliments diététiques ou de régime (CCNFSU – Allemagne), le Comité sur l'hygiène alimentaire (CCFH – États-Unis), le Comité sur les systèmes d'inspection et de certification des importations et des exportations alimentaires (CCFICS – Australie)). En 2010, commence un deuxième volet du projet qui vise les comités sur les principes généraux (CCGP – France), sur les résidus de pesticides (CCPR – Chine) et sur les contaminants dans les aliments (CCFC – Turquie).

11. Comme il s'agit d'un fonds concurrentiel aux ressources limitées, un financement a été accordé, à ce jour, pour la participation de 13 pays aux différents comités.

12. À ce jour, les conclusions et recommandations ci-après ont été formulées pour renforcer les règles du Codex dans les différents pays:

- a) Dans de nombreux pays, les sous-comités techniques n'existent pas ou ne fonctionnent pas et leur coordination est donc compliquée pour le point focal national. Les points ci-après ont été relevés:
 - faible participation du secteur privé;
 - problèmes liés à la gestion de l'information;
 - absence d'activités visant à faire connaître l'importance du comité du Codex et ses avantages;
 - réunions de sous-comités très sporadiques;
 - participation quasi nulle des consommateurs;
 - manque de manuels de procédure ou de règlements internes en ce qui concerne à la fois les comités nationaux du Codex, le point de contact et les sous-comités techniques.
- b) Il est absolument nécessaire de travailler à la gestion des comités nationaux du Codex.
- c) Il est important de prêter attention aux groupes de travail du Codex. Les progrès réalisés dans leur cadre sont ceux qui orientent, dans la pratique, les travaux des comités.
- d) Il est nécessaire de renforcer la préparation des délégués, surtout s'ils sont nouveaux. Favoriser les contacts entre les délégués au moyen de vidéoconférences, d'un forum électronique ou d'une communauté de pratique pour faciliter l'échange de renseignements et l'analyse des sujets présentant un intérêt peut avoir d'importantes incidences.
- e) Un programme permanent de formation aux bonnes pratiques en matière de participation et de processus de normalisation Codex doit être élaboré.
- f) Il faut que les délégués participants effectuent le suivi de la réunion et favorisent la diffusion des résultats de la réunion dans le pays, et il faut définir les prochaines étapes dans le cadre du comité national du Codex.
- g) Il est nécessaire d'élaborer un manuel de procédure ou de gestion qui donne des orientations aux nouveaux comités nationaux ou aux systèmes non dotés d'un comité national du Codex.
- h) Il faut soutenir la diffusion d'informations sur le processus de normalisation internationale du Codex Alimentarius et des autres organismes internationaux de référence.
- i) Renforcer les actions de coopération avec le Comité de coordination du Codex pour l'Amérique latine et les Caraïbes (CCLAC) en tant que mécanisme de recherche de consensus régionaux.

13. La stratégie de mise en œuvre de ce projet est décrite dans l'annexe.

Pour de plus amples renseignements, prière de contacter: ricardo.molins@iica.int (Ricardo Molins), erick.bolanos@iica.int (Eric Bolaños).

III. ÉLABORATION DE MANUELS DE BONNES PRATIQUES DE PARTICIPATION

14. L'IICA a élaboré quatre manuels de bonnes pratiques de participation aux réunions du Comité SPS de l'OMC, du Codex Alimentarius, de la CIPV et de l'OIE. Tous les manuels sont destinés à des fonctionnaires ayant peu d'expérience ou n'en ayant aucune en matière de représentation officielle et sont censés être un outil d'aide à la gestion. Ils figurent à l'adresse suivante: <http://www.iica.int>.

IV. AIDE À LA GESTION DES RENSEIGNEMENTS

15. Le bulletin électronique CODEX-MSF *Foro de Opinión* est consacré tout spécialement aux événements qui surviennent dans le cadre du Codex Alimentarius et du Comité SPS de l'OMC. Il diffuse et analyse les normes et les faits survenus et vise à développer la communication sur ces questions et leur étude. Tous les Membres peuvent le consulter sur le site <http://www.iica.org.ar>. Des renseignements peuvent être obtenus auprès de: mlfonalleras@iica.int (Lourdes Fonalleras).

16. Au Paraguay, un bulletin électronique publie périodiquement des informations sur les activités du Comité technique national des mesures SPS et sur les innovations dans ce domaine. Pour de plus amples renseignements, prière de contacter: carlos.franco@iica.int (Carlos Franco).

Institut interaméricain de coopération pour l'agriculture (IICA)
Protection zoosanitaire et phytosanitaire et sécurité
sanitaire des produits alimentaires
<http://www.infoagro.net/salud>
<http://www.iica.int>

ANNEXE

Mise en œuvre du programme: diagramme

